

14ème législature

Question N° : 7313	De Mme Isabelle Le Callennec (Union pour un Mouvement Populaire - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Union méditerranéenne	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 16/10/2012 Réponse publiée au JO le : 25/12/2012 page : 7732		

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'état actuel du projet méditerranéen. Vendredi 5 octobre 2012, un sommet rassemblant cinq pays du sud de l'Union européenne (France, Espagne, Italie, Malte, Portugal) et cinq du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) s'est tenu à La Valette (Malte). Selon l'Elysée, l'intention était de rappeler « l'engagement » des pays du nord à « maintenir une coopération méditerranéenne ambitieuse » et bâtir « une Méditerranée de projets ». Alors que l'ancien Président de la République, Nicolas Sarkozy, s'est fortement engagé en faveur de l'Union pour la Méditerranée réunissant 43 participants en 2008, le dialogue et les échanges avec les pays du sud semblent indispensables. La France souhaite avancer l'idée d'un « Erasmus de la Méditerranée » et œuvrer en faveur du développement de projets dans les énergies renouvelables, dont le solaire, la défense, la sécurité ou bien encore la coopération culturelle. Il s'agit en réalité d'une logique gagnant-gagnant. Elle demande comment la diplomatie française entend-elle œuvrer en faveur de tous ces projets communs.

Texte de la réponse

L'action de la France en faveur de projets communs en Méditerranée s'inscrit dans le cadre des relations euro-méditerranéennes. Celles-ci constituent une priorité dans le contexte du « printemps arabe ». Elles sont en effet le cadre privilégié de l'accompagnement et de l'appui que la France souhaite apporter, à l'échelle régionale, à ses partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée engagés dans ces transitions historiques. Lors du deuxième sommet du Dialogue « 5+5 » (ou « Forum pour la Méditerranée occidentale »), le 5 octobre 2012 à Malte, la France et ses partenaires ont défini des objectifs communs, parmi lesquels le soutien aux processus de réformes et de démocratisation, la mise en place d'un partenariat politique et économique et la relance du volet euro-méditerranéen de la coopération régionale, notamment par la promotion d'une « Méditerranée de projets » en synergie avec les initiatives existantes, dont la Politique européenne de voisinage et l'Union pour la Méditerranée. La France a plus particulièrement proposé que soient engagés des travaux en vue de la mise en place d'un cadre de référence euro-méditerranéen des qualifications et d'un renforcement de la mobilité professionnelle mais aussi étudiante par la création d'un « Erasmus Méditerranéen », tout en développant les échanges entre établissements universitaires du Nord et du Sud avec le soutien de l'Office méditerranéen de la Jeunesse (OMJ). Sur les questions d'emploi et de coopération économique et sociale, la France et ses partenaires de Méditerranée occidentale travailleront à des projets de protection et de soutien aux investissements. La France a, par ailleurs, proposé la mise en oeuvre de projets concrets pour répondre aux défis globaux : déclinaison méditerranéenne du système d'information sur les marchés agricoles, soutien à l'initiative algérienne de création d'un observatoire de la situation alimentaire par exemple. Elle a appelé à réfléchir à la mise en place d'une communauté euro-méditerranéenne de l'énergie et à

poursuivre la coopération engagée dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, en faveur de la protection de l'environnement. Dans le même temps, la France continue d'appuyer le renforcement des actions de l'Union européenne dans le cadre de sa politique de voisinage afin d'encourager les transitions et les réformes engagées dans les pays du Sud de la Méditerranée. Elle a aussi soutenu la mobilisation, par l'Union européenne, de moyens additionnels au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat. La reprise de la coprésidence nord de l'Union pour la Méditerranée par l'Union européenne (1er mars 2012) permettra d'accroître la cohérence entre les programmes européens et les projets euro-méditerranéens. L'Union pour la Méditerranée est appelée à renforcer sa crédibilité et sa visibilité pour devenir une véritable « agence de développement » de la Méditerranée, en se recentrant sur son rôle de catalyseur de projets, de manière cohérente avec les actions menées dans d'autres enceintes régionales, comme le « 5+5 » ou le Partenariat de Deauville. Enfin, sur tous ces sujets, l'action de la France ne pourra être que renforcée par une bonne interaction tant avec les organisations de la société civile qu'avec les élus de la Nation et les responsables des collectivités territoriales. C'est pourquoi le Président de la République a appelé, avec les autres chefs d'Etat ou de gouvernement du 5+5, à une plus grande mobilisation de ces derniers en faveur de la coopération régionale.